

ÉTAT DES SERVICES

de M^r *Tichon-Sendenil*.

FORMAT DU PAPIER :
Hauteur..... 0,32
Largeur..... 0,21

NOM : *Tichon-Sendenil*. NUMÉRO MATRICULE : 892.

(écrit en bâtarde)

Prénoms : *Tierre, Félix, Jean, Adolphe* Surnom :

Né le *14 Août 1870*, au *Dozat*, canton du *dit*
département de la *Haute-Gienne*, fils de *Jean Eugène* et de dame *Rose, Ferdinande*
Alida Loisillier, domiciliés au *Dozat*, canton du *dit*
département de la *Haute-Gienne*. Marié le *8 Décembre 1903* à d^{lle} *Antoinette*
Calherine, Suzanne Normand, alors domiciliée à *Foitiers*, département de la
Gienne. Autorisation du Général Commandant le *17^e Corps d'Armée* en date du
1^{er} Décembre 1903. Enfants :

ETAT CIVIL. (2)

Cheveux *noirs*, yeux *gris*, front *large*, nez *moyen*
visage *ovale*, renseignements physiologiques complémentaires :

SIGNA-LEMENT. taille : *1 mètre 67* centimètres. Taille rectifiée : *1 mètre* .. centimètres.
Marques particulières :

Arrivé au corps le *23 Février 1920*, comme *Lieutenant-Colonel*

SERVICES. — POSITIONS DIVERSES.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS CORPS, positions diverses, écoles, missions, etc., où l'officier a servi.	GRADES successive- ment OBTENUS.	DATES CORRESPONDANT à chacune des inscriptions des colonnes 1 et 2.	DURÉE DES SERVICES						OBSERVATIONS.
			EN ACTIVITÉ.			EN N.-ACTIVITÉ			
			Aus.	Mois.	Jours.	Aus.	Mois.	Jours.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<i>Engagé volontaire pour 5 ans le 24 octobre 1889 au Dozat département de la Haute-Gienne</i>									
<i>A contracté le 22 Mars 1890 à Versailles département de Seine et Oise, un engagement volontaire de 3 ans à compter du 29 octobre 1889, l'acte d'engagement soulevé le 24 octobre 1889, ayant été annulé par D^{em} M^{lle} du 29 Janvier 1890.</i>									
<i>A été compris sur la liste de recrutement de la classe 1890 de la subdivision de Magnac-Laval n° 76 de tirage dans le canton du Dozat n° n^o 1287 au Recrutement Ecole Spéciale Militaire</i>	<i>Élève</i>	<i>29 octobre 1889.</i>							
<i>d^o</i>	<i>Élève de 1^{re} classe</i>	<i>24 Mars 1891.</i>							
<i>9^e Régiment de Chasseurs</i>	<i>Sous-lieutenant</i>	<i>16 septembre 1891.</i>							
<i>d^o pour prendre rang</i>	<i>d^o</i>	<i>1^{er} octobre 1891.</i>							
<i>d^o</i>	<i>Lieutenant</i>	<i>1^{er} octobre 1893.</i>							
<i>d^o</i>	<i>Capitaine</i>	<i>23 Mars 1907.</i>							
<i>Affecté au 7^e Régiment de Hussards par Décision Ministérielle du 24 Mars 1908.</i>	<i>Capitaine</i>	<i>24 Mars 1908.</i>							
	TOTAUX à reporter.....								

(1) Indiquer, suivant le cas, de qui émane l'autorisation de mariage ainsi que la date de cette autorisation.
(2) Indiquer, s'il y a lieu, les renseignements relatifs aux séparations de corps et de biens, au divorce, au veuvage, à un nouveau mariage, option, changements de noms (date du décret ou du jugement), etc...

237. — Paris et Limoges. — Imprimerie et librairie militaires Henri CHARLES-LAVAUZELLE. — T. 331. — 3422.

SERVICES. — POSITIONS DIVERSES.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS CORPS, positions diverses, écoles, missions, etc., où l'officier a servi.	GRADES successive- ment OBTENUS.	DATES CORRESPONDANT à chacune des inscriptions des colonnes 1 et 2.	DURÉE DES SERVICES.						OBSERVATIONS.
			EN ACTIVITÉ.			EN N.-ACTIVITÉ			
			4 ANS.	5 MOIS.	6 JOURS.	7 ANS.	8 MOIS.	9 JOURS.	
1	2	3							10
Affecté au 16 ^e Régiment de Chasseurs par D ^m M ^{le} du 24 juin 1910 - Comme Capitaine Commandant Classé à l'état. N ^o particulier et nommé officier acheteur au dépôt de Remonte d'Amilly par D ^m M ^{le} du 9 juin Baye des Contrôles le 25 juin 1914 - Passé au 3 ^e Chasseurs suivant % indigènes et notifié au J.O du 23 Août 1914	Capitaine Commt	24 juin 1910.							
----- Promu Chef d'Escadrons par décret Présidentiel en date du 26 Décembre 1915	Capitaine	2 Août 1914.							
----- Affecté au 408 ^e Rég ^t d'Inf ^{te} comme adjoint au chef de Corps par D ^m du Général Cley chef du 26 mars 1916	Chief d'Escadrons	26 Décembre 1915.							
----- Remplis les fonctions de Commandant du 2 ^e Bataillon du 408 ^e (fonctions prévues par la Circulaire du G ^l en chef N ^o 29.920 du 25.10.1917 à la date du 17 novembre 1917 et jusqu'au 14 Décembre 1917	Chief d'Escadrons	26 mars 1916.							
----- (Note de copie de M ^l le Colonel et l'AD/120 N ^o 453 E du 15 novembre 1917.	Chief d'Escadrons et le 2 ^e Bataillon	17 novembre 1917.							
Affecté au 25 ^e R.I. (2 ^e Bataillon) par D ^m du G ^l du 5.9.5. 6910 du 9.11.17	Chief d'Escadrons et le 2 ^e Bataillon	9 Décembre 1917.							
----- affecté au 38 ^e R.I. (1 ^{er} Bataillon) par D ^m du G ^l et la V ^e Armée N ^o 2 2588 du 14 Décembre 1917	Chief d'Escadrons et le 1 ^{er} Bataillon	14 Décembre 1917.							
----- Nommé adjoint au Colonel du 38 ^e R.I par D ^m du G ^l et la V ^e Armée N ^o 5177 P.O. du 10.4.1918	"	"							
----- Promu Lieutenant Colonel	Lieut. Colonel à T.D.	28 juin 1918.							
----- Nommé au Commandement du 38 ^e R.I par D ^m du Général Cley chef N ^o 561 du 1.9.1918	"	"							
----- Nommé au Commandement du Dépôt de Remonte de Farbes par D.M N ^o 1703 1/2 du 15.1.1919	Lieut. Colonel	1 Septembre 1918							
----- Arrivé au Dépôt de Remonte de Farbes	"	"							
----- affecté au 10 ^e Régiment de Hussards par D ^m M ^{le} du 10 Février 1920 (J.O du 13 février 1920) arrivé le.	Lieut. Colonel	15 Février 1919.							
----- Passé au 2 ^e Régiment de Hussards le 1 ^{er} Août 1921 par suite de changement de N ^o du 10 ^e Hussards, (D ^m des D.M N ^o 3754 1/2 du 25 mars 1921 et 6097 1/2 du 23 mai 1921	"	10 mars 1919.							
----- Promu au Grade de Colonel par décret Présidentiel en date du 23 septembre 1921	Lieut. Colonel	23 Février 1920.							
----- 2 ^e Régiment de Hussards	"	"							
----- -----	Colonel et	1 ^{er} Août 1921.							
----- -----	"	"							
----- -----	Colonel et	23 sept ^{bre} 1921.							

Cheraria de Légion d'honneur par décret du 13 juillet 1915. (J.O du 14.7.15).
Croix de guerre = 4 étoiles argent - 1 étoile bronze
- 1 palmé - 1 étoile vermeil
Officier de la Légion d'honneur par arrêté du 10 juillet 1920. (J.O du 11 juillet 1920) à compter du 16 juillet 1920

Officier de la Légion d'honneur le 7 Août 1919 - autorisé à porter cette décoration en vertu des dispositions du décret du 29 g^l 1915 -

Nous, soussigné, Chief du service des effectifs du 2^e Rég^t de Hussards, certifions l'exactitude du présent état des services, établi par nos soins d'après les dispositions de l'article 53 du décret du 20 mars 1906, portant règlement sur l'administration des corps de troupe.

VÉRIFIÉ
Le Major,

A Farbes, le Février 1921.
Le Lieutenant, Chief des Effectifs,

J. Rey

Le Président du Conseil d'Administration,



J. Anomy